

* * *

Ce qu'il y a de plus étonnant dans la Nouvelle-Angleterre à cette époque, c'est sa merveilleuse organisation politique. Sans instructions du gouvernement, sans l'aide d'hommes d'Etat de la mère-patrie, les Puritains créent de toutes pièces un type de gouvernement parfaitement approprié aux besoins de la colonie, sans qu'il soit une copie servile du système auquel il ne ressemble que dans ses grandes lignes. Dès l'origine, ils façonnent, avec leurs deux chambres et le gouverneur, le modèle que les constituants de 1776 trouveront digne de servir de cadre aux institutions d'un grand peuple.

La *Common Law* de la Grande-Bretagne s'implante avec eux en Amérique : il n'y avait guère à innover de ce côté. Les lois sous lesquelles on a vécu font, avec la langue, partie du patrimoine des nations, mais les Puritains modifient le code criminel anglais, et se donnent un ensemble d'ordonnances d'un rigorisme exagéré ; quelques historiens prétendent que ces lois draconiennes qui portaient à treize les crimes punissables de la peine de mort, n'ont été que rarement appliquées.

Relevons ici un trait singulier de cette jeune société.

Durant plus de cinquante ans règne dans la Nouvelle-Angleterre la théocratie la plus stricte que le monde ait vue. La raison déterminante de leur départ de l'Angleterre avait été la conquête de la liberté religieuse. Ce sont avant tout, des sectaires et à leurs yeux, la religion doit pénétrer tout le corps social. Il résulte de cet état d'âme une alliance intime entre l'Eglise et l'Etat, alliance si étroite qu'il est difficile de dire où commence le pouvoir de l'une et où s'arrête le domaine de l'autre. Si le pouvoir *public étend* son bras protecteur au-dessus du *Meeting-House* et lui assure des privilèges exclusifs, ce sont d'un autre côté les *Elders* de la Congrégation qui confèrent les droits de citoyenneté.